



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 18 février 2022

CM 1784/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0003(NLE)

AVIATION
ICAO
RELEX
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: isabelle.besson@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8212

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le vendredi 18 février 2022 à 12 heures HEC (heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse avia-mar@consilium.europa.eu**

Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors de la 225e session du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant l'adoption d'amendements aux Annexes 1, 6 à 10, 14 et 17 de la Convention relative à l'aviation civile internationale

- Adoption
- Fin de la procédure écrite

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1687/22 du 16 février 2022 a été clôturée le 18 février 2022.

Toutes les délégations ont émis un vote favorable. Il résulte de la procédure écrite que le Conseil a adopté la Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors de la 225e session du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant l'adoption d'amendements aux Annexes 1, 6 à 10, 14 et 17 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 5751/22.

Le Parlement européen sera informé de l'adoption de la décision du Conseil.

Le secrétariat général du Conseil saisit cette occasion pour remercier les délégations de leur aimable coopération.
